

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 17 décembre 2025 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Monsieur le conseiller Robert Charron
Monsieur le conseiller François St-Cyr
Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin

Sont absentes : Mesdames les conseillères Liette Lamarre et Céline Prigent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham.

Est également présent monsieur René Chalifoux. Directeur général et greffier-trésorier par intérim.

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire Walter Letham constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h32.

2025-12-336

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Charron
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que présenté ;

2025-12-337

3.0 NOMINATION D'UN GREFFIER PAR INTÉRIM POUR LES FINS DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT l'absence du greffier ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon déroulement et la conformité procédurale de la présente assemblée extraordinaire ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller François St-Cyr
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin
Adoptée à l'unanimité

DE NOMMER monsieur René Chalifoux pour agir comme greffier aux fins de la présente assemblée extraordinaire du conseil.

4.0 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUITE À LA REMISE D'UNE LETTRE DE SUSPENSION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du maire du 15 décembre 2025 a été soumis au comité concernant la suspension du directeur général.

2025-12-338

5.0 DÉCISION À PRENDRE RELATIVEMENT À LA SUSPENSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉCRÉTÉE PAR LE MAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Charron
Adoptée à l'unanimité

QUE le conseil municipal confirme la suspension du directeur général, avec solde, le temps d'une enquête, le tout en conformité avec la Politique de prévention en milieu de travail.

2025-12-339

6.0 DÉCISION RELATIVEMENT À LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la suspension du directeur général ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations administratives et financières de la municipalité durant la suspension du directeur général ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller François St-Cyr
Adoptée à l'unanimité

DE NOMMER monsieur René Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier par intérim pour la durée du remplacement.

2025-12-440

7.0 DÉCISION RELATIVEMENT À LA NOMINATION D'UN GREFFIER ADJOINT PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le maintien des services administratifs et du soutien aux opérations du greffe ;

CONSIDÉRANT QUE madame Ann-Julie Thomas possède les compétences et l'expertise requises pour assumer les responsabilités de greffière adjointe par intérim conformément aux besoins de la municipalité ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Charron
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin
Adoptée à l'unanimité

DE NOMMER madame Ann-Julie Thomas à titre de greffière adjointe par intérim avec une rémunération établie à la classe 7, échelon 1, conformément à la politique de rémunération en vigueur.

2025-12-441

8.0 MANDAT AUX AVOCATS POUR SOUTIEN EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de bénéficier d'un accompagnement juridique spécialisé afin d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines et des affaires municipales ;

CONSIDÉRANT QUE les avocats du cabinet DHC possèdent l'expertise requise pour soutenir efficacement la Ville dans le cadre de ces mandats ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller François St-Cyr
Adoptée à l'unanimité

QUE le conseil municipal ratifie le mandat des avocats DHC pour agir en soutien à la Ville dans le cadre de la gestion des ressources humaines et de la gestion municipale.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2025-12-442

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Charron
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 18 h 43
Adoptée à l'unanimité

WALTER LETHAM, MAIRE

**RENÉ CHALIFOUX,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER TRÉSORIER PAR
INTÉRIM**